

Nouvelle rubrique

CRÉER SON ENTREPRISE : étape 3, les prévisions financières (2/2)

Dans le dernier numéro, le Mag' vous proposait de rassembler en vrac tous les éléments pour démarrer vos comptes prévisionnels. Ce mois-ci, suivez la méthode de l'Agence France Entrepreneur en 5 grandes étapes pour les finaliser.

Question 1

Quels sont les capitaux nécessaires pour lancer le projet ? Pourrez-vous les réunir ?

La réponse se trouve dans le plan de financement initial, qui met en parallèle les besoins durables de financement de votre projet et les ressources financières stables.

Question 2

L'activité prévisionnelle de l'entreprise va-t-elle générer un montant de recettes suffisant pour couvrir les charges entraînées par les moyens humains, matériels et financiers mis en œuvre ?

La réponse se trouve dans le compte de résultat prévisionnel. Le compte de résultat fait partie des éléments financiers indispensables que le chef d'entreprise doit élaborer pour indiquer la performance de son activité.

Question 3

Quel est le montant minimal de ventes/prestations à atteindre dès la première année pour faire face aux charges et donc pour que votre projet commence à être rentable ?

La réponse s'obtient par le calcul du seuil de rentabilité.

À noter : le moment où l'on atteint le seuil de rentabilité se nomme « le point mort ».

Question 4

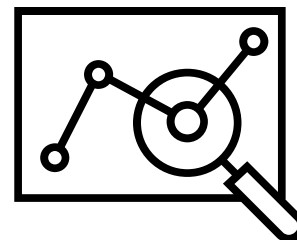
Les recettes encaissées par l'entreprise tout au long de la première année permettront-elles de faire face en permanence aux dépenses de la même période ?

La réponse se trouve dans le plan de trésorerie qui met en évidence, mois par mois, l'équilibre ou le déséquilibre entre encaissements et décaissements.

Question 5

L'entreprise ainsi créée sera-t-elle pérenne ? La solidité financière de l'entreprise construite grâce au plan de financement initial se poursuivra-t-elle au fur et à mesure du développement de l'affaire ?

La réponse est donnée par le plan de financement à 3 ans qui permet de vérifier la rentabilité de l'entreprise sur 3 ans à partir d'hypothèses raisonnables.



Retrouvez sur www.paysdelunel.fr

« L'étape 1, l'étape 2 et l'étape 3 (1/2) »

Rubrique : Télécharger les anciens numéros / Le Mag' n°108, n°109 et n°110

 www.afecreation.fr

Vous pouvez être aidé dans vos étapes par le pôle création d'entreprise Via Innova

 www.via-innova.com



Quelques conseils pour réussir vos prévisions financières :

- > Restez prudents, **préférez minimiser les recettes et maximiser les coûts** pour éviter les mauvaises surprises.
- > Si vous constatez un déséquilibre trop important, **n'hésitez pas à remanier votre projet**, en changeant d'option, en réduisant le cas échéant vos ambitions ou en recherchant d'autres sources de financement.
- > **Utilisez l'outil gratuit de l'AFE : Mon business plan.** Il vous permettra d'avancer pas-à-pas dans la construction de votre projet et ainsi de bâtir un business plan que vous pourrez présenter à vos interlocuteurs.
- > **Rapprochez-vous d'un réseau d'accompagnement des créateurs d'entreprise comme Via Innova ou d'un expert-comptable** pour la construction de vos prévisionnels ou pour les faire valider.

Rendez-vous un prochain numéro pour tout savoir sur les aides...